

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/04/2016
Réuni le : 26/04/2016
Sous la présidence de : Kathy Lavanche
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2016
Numéro de la DBM : 2
Budget d'origine :
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Afin de procéder à l'achat de 3 vidéoprojecteurs ainsi que de financer les 20% à la charge de l'établissement concernant une dotation de matériels de restauration, il est demandé au CA de procéder à un prélèvement sur fonds de roulement pour un montant de 2000€ en AP ainsi que 3200€ en OPC

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lavanche
Prénom : Kathy
Signé le: 28/04/2016 15:23:51

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/04/2016

Réuni le : 26/04/2016

Sous la présidence de : Kathy Lavanche

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2015

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lavanche

Prénom : Kathy

Signé le: 28/04/2016 15:23:54

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/04/2016

Réuni le : 26/04/2016

Sous la présidence de : Kathy Lavanche

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2015 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : 25563.52 €

Compte 10687 : 31603.86 €

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Lavanche

Prénom : Kathy

Signé le: 28/04/2016 15:23:57

0790017P
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE JEAN MONNET
RUE DU TEMPLE
79120 LEZAY
Tel : 0549294165

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 06/04/2016
Réuni le : 26/04/2016
Sous la présidence de : Kathy Lavanche
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

utilisation de la subvention de la communauté de communes du Mellois, qui est non affectée, au profit du service AP.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0